

MASTER 2 Chimie RNE & RSE
Année Universitaire 2025 - 2026
Semestre 9 - Session 2

Ce tableau tient lieu de convocation
 Ce calendrier d'examen est susceptible de modifications,

Date	UE	Heure de convocation	Horaire	Nature	Durée	Lieu/salle	Matériel	Enseignants / responsables
Vendredi 17 avril	Chimie avancée des hétérocycles	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2h00	ICOA	AUCUN	S. Berteina-Raboin
Mercredi 29 avril	Chimie médicinale et drug design	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2h00	ICOA	AUCUN	P. Bonnet/ F. Buron
	Anglais scientifique 2	30 minutes avant	13h30-14h30	Oral	30 min	Salle anglais	AUCUN	L. Mihajlovska
Mercredi 6 mai	RMN appliquée aux produits de synthèse	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2H00	ICOA	AUCUN	PE Campos
Mardi 12 mai	Rétrosynthèse	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2h00	ICOA	AUCUN	F. Suzenet
Mercredi 27 mai	Nucléos(t)ides	30 minutes avant	10h00-12h00	Ecrit	2H00	ICOA	AUCUN	L. Agrofoglio
	Synthèse organométallique avancée	30 minutes avant	10h00-12h00	Ecrit	2h00	ICOA	AUCUN	L. Agrofoglio
Jeudi 4 juin	Amino-acides et peptides	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2H00	ICOA	AUCUN	A. Tatibouet
Vendredi 5 juin	Eco-Extraction et produits naturels	30 minutes avant	9h - 12h	Ecrit	3h00	ICOA	Calculatrice non programmable	C. de Saint Jores / P.E. Campos
Vendredi 12 juin	Analyse de données 2	30 minutes avant	10h - 12h	Ecrit	2h00	ICOA	Calculatrice non programmable	P. Bonnet
Mardi 16 juin	Spectrométrie de masse et couplages	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	1H30	ICOA	Calculatrice non programmable	E. Destandau
Vendredi 19 juin	Méthodes séparatives avancées	30 minutes avant	10h - 12h	Ecrit	2H00	ICOA	Calculatrice non programmable	C. West / C. de Saint Jorès
Mardi 24 juin	Glycochimie	30 minutes avant	8h00-9h00	Ecrit	1H00	ICOA	AUCUN	C. Lopin-Bon
Vendredi 26 juin	Analyses pharmaceutique et clinique	30 minutes avant	10h - 12h	Ecrit	2h00	ICOA	Calculatrice non programmable	C. West
Mardi 7 juillet	Catalyse et synthèse asymétrique	30 minutes avant	8h00-10h00	Ecrit	2h00	ICOA	AUCUN	E. Gallienne/J. Caillé

ATTENTION : RAPPEL tout candidat doit être en possession de sa carte d'étudiant ou à défaut de sa carte d'identité lorsqu'il se présente à un examen.
 L'accès à la salle d'examen sera interdit aux candidats qui se présenteront après la communication des sujets,